

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - M. HAMEAU (pouvoir M. BORDAT) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme FAVIER (pouvoir Mme BLAYA) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Cité internationale de la gastronomie et du vin – Construction du pôle culturel – Subvention au profit de l'association de la cité de la gastronomie et du vin

Monsieur Deseille, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La cité internationale de la gastronomie et du vin constitue un projet d'envergure pour notre territoire. Constitutif de la mise en valeur de l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco du « Repas gastronomique des français » et des « Climats des vignobles de Bourgogne », ce projet va bénéficier directement à l'ensemble de la Région, au Département et à la Métropole.

Est-il alors utile de rappeler qu'à ce titre le Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon (CRSD) - qui a été signé le 13 novembre 2015 - a fléchi dans son axe 2, le pôle culturel de la cité internationale de la gastronomie et du vin comme élément moteur d'une économie touristique territoriale, vecteur de valeurs sociales.

Les différents pourparlers entre les parties prenantes de ce contrat ont permis de définir les subventions de chacune d'entre-elles pour la construction et l'aménagement dudit pôle culturel.

Sont ainsi aujourd'hui identifiés pour la Région une participation à hauteur de cinq millions (5 000 000) d'euros pour la construction du pôle culturel, pour la Ville de Dijon et l'État au titre du fonds FRED un montant chacun équivalent d'un million sept cent mille euros (1 750 000) pour le contenu culturel et la scénographie des espaces muséaux.

Le Département qui fut dès 2015 à la table des négociations a finalement refusé d'en être signataire.

Depuis et malgré l'intérêt que semblait afficher le Département de la Côte d'Or à ce projet, notamment lors de la visite sur place de son Président à la Maison du projet le 10 novembre 2017, aucune réponse n'a été apportée aux demandes de soutien réitérées depuis octobre 2015. Les dernières en date sont celles figurant dans la délibération du Conseil municipal du 24 septembre 2018 et sollicitées par l'association de la cité internationale de la gastronomie et du vin.

Pourtant, on aurait pu espérer une réponse positive du Département de la Côte d'Or dans la mesure où le Conseil départemental, par une délibération du 16 octobre 2017 adoptée à l'unanimité, s'est engagé dans le cadre des Cités des Vins de Beaune en actant un soutien financier à hauteur de deux millions (2 000 000) d'euros pour sa réalisation.

Ainsi et sans plus attendre une contribution de plus en plus hypothétique de sa part, il est proposé que la Ville de Dijon se substitue au Département de la Côte d'Or pour attribuer une subvention exceptionnelle de trois millions (3 000 000) d'euros à l'association de la cité de la gastronomie et du vin équivalente à ce qui, dès l'origine des discussions, avait été sollicité auprès de celui-ci.

Pour mémoire, le bilan financier de la réalisation du pôle culturel, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'association de la cité de la gastronomie et du vin, s'établit à hauteur de quinze millions et cinq cents milles (15 500 000) euros répartis ainsi :

- construction des murs à hauteur de dix millions et neuf cent quatre milles (10 904 000) euros,
- conception et réalisation de la scénographie à hauteur de quatre millions et cinq cent quatre-vingt-seize milles (4 596 000) euros.

Le mécénat intervenant pour quatre millions (4 000 000) d'euros dans ce financement.

Cette participation correspond à 27,5 % de la dépense à engager pour la construction des murs et selon le plan de financement suivant :

- Région : 5 000 000 € ;
- Ville de Dijon : 3 000 000 € ;
- Mécénat : 2 904 000 €

Le montant de cette subvention d'investissement de trois millions (3 000 000) d'euros serait versé comme suit :

- 50% soit la somme 1 500 000 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire ;
- 30 % soit la somme de 900 000 €, au plus tard le 30 juin 2020 sur demande de l'association de la cité internationale de la gastronomie et du vin ;
- 10 %, soit la somme de 300 000 €, dès que l'association de la cité de la gastronomie et du vin aura transmis, à la Direction des Finances, un certificat attestant de l'exécution de 50 % des travaux accompagné des justificatifs correspondants ;
- Le solde, qui s'élèvera au maximum à 300 000 €, dès que l'association de la cité de la gastronomie et du vin aura transmis, à la Direction des Finances, le décompte définitif des travaux accompagné des justificatifs correspondants. Dans l'hypothèse où l'assiette de la subvention (soit 10 904 000 €) ne serait pas atteinte, le montant de l'aide financière serait ajusté en conséquence à hauteur de 27,5 % du coût réel des travaux réalisés, et le montant du solde serait réduit à due concurrence.

L'attribution de cette subvention est détaillée dans la convention annexée au présent rapport précisant les obligations des deux parties et sera inscrite au budget.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- 1 - Approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de trois millions (3 000 000) d'euros à l'association de la cité de la gastronomie et du vin pour la réalisation du pôle culturel ;

2 - Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à cette subvention avec l'association de la cité de la gastronomie et du vin et tous documents s'y rapportant ;

3 - Imputer la dépense correspondante au budget général de la Ville.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 47

Contre : 5

Abstentions : 5